Compte-rendu de la séance du 3 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois avril à 20 heures, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis au siège habituel, en Mairie d'Amplier, suite à la convocation qui leur a été adressée le 27 mars 2025.
Présents : Mesdames et Messieurs Les conseillers municipaux en exercice.
Absents excusés : Jean-François SAGOT.
Secrétaire : GROSSEMY Charlotte

La séance ouverte, M. Le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 30 janvier 2025octobre 2024 : celui-ci n'appelle aucune observation. Il rappelle la confidentialité à respecter au regard des propos tenus en réunion de conseil, y compris à l'égard des personnes extérieures au conseil assistant aux réunions.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux, le compte de gestion dressé par le comptable, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ; après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
Considérant que la gestion a été régulière ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2024 ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Mme Chantal de LAMARLIERE, Premier Adjoint, donne lecture du compte administratif qui se solde par un excédent de fonctionnement de 220 418.74€ et un excédent d'investissement de 3 822.38€.
L'excédent de fonctionnement sera affecté au compte 002 pour 220 418.74 €.

BUDGET PRIMITIF 2025

M. Le Maire donne lecture des propositions budgétaires qui s'équilibrent en dépenses et en recettes, à :

- Section de fonctionnement : 429 572.74 €
- Section d'investissement : 210 266 €

Le Conseil Municipal approuve les propositions présentées et adopte le budget primitif à l'unanimité.

TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2025

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicables à chacune des taxes directes locales, décide de retenir les taux suivants pour l'année 2025:

- Taux de taxe sur le foncier bâti : 36.24 %
- Taux de taxe sur le foncier non bâti : 50,35 %
- Taux de taxe d'habitation : 11.45%

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

M. Le Maire informe l'assemblée de demandes de subventions :

- 150€ formulée par l'association « La Gaule du Bas Canton »,
- 1 400€ formulée par l'association « Comité d'Animation d'Amplier »
- 200 € formulée par l'APE du Collège Marguerite Berger.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les demandes de subventions sollicitées, à hauteur des demandes sollicitées, à l'exception du Comité d'Animation, à savoir : 700€ accordés, et 700€ qui seront versés sous réserve de l'organisation effective du voyage à Nausicàa en mai 2025.
Les dépenses seront inscrites au budget primitif 2025.
M. Le Maire interpelle le Président du Comité d'Animation au regard des termes employés dans le courrier de demande de subvention, menaçant, sans ambigüité, la diffusion de la responsabilité directe de la Commune, si le Comité ne pouvait recevoir de subvention communale.

QUESTIONS DIVERSES

- **Tailles des haies:** devis et dates d'interventions attendus de Harry Lenglet
- **Curage des fossés :** devis présenté accepté (GJ loc). L'autorisation des propriétaires et exploitants sera sollicitée.
- **Aménagement atelier-mairie-école :** le hangar actuel devra être démonté : un projet concret sera transmis par l'architecte fin avril.
- **Hauts de France propres :** 20 personnes , 500 kg de déchets, 200 canettes
- **Marquage au sol :** reprise des 2 pots de peinture : le marquage a été refait.
- **Travaux du pont** : travaux de réfection terminés : le solde de versement de l'indemnisation a été sollicité.
- **Arrêt de bus école :** demande d'intervention auprès de la Région pour maintenir l'arrêt de la Place à la rentrée de septembre 2025.
- **Cimetière :** entretien réalisé
- **Défibrillateur- extincteurs:** maintenance réalisée le 25 mars 2025 pour le défibrillateur (remplacement des électrodes adultes/enfants) ; et le 2 avril 2025 pour les extincteurs des bâtiments.
- **Balayage des caniveaux :** 4 passages par an par l'entreprise NVRD et 2 passages pour l'entreprise NICOLLIN (marché CCCA)
- **Implantation haies :** la Communauté de Communes propose d'implanter des haies rue Jules Lefebvre : une réunion est prévue pour informer les propriétaires .
- **SIVOM Pas-en-Artois :** 80% de subventions attendues pour la salle des sports, travaux fin jui2025 pour ouverture en octobre 2025. Les propositions de nom de l'équipement sont attendues.
- **Vitesse rue Halot :** ralentisseur sollicité par un seul usager. Un courrier sera adressé au propriétaire du véhicule-ventouse.
- **Rue de l'église :** demande d'aménagement d'une plate-forme pour dépôt des poubelles face à l'église.
- **Marais** : inventaire des pompes à prévoir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.